

**ASSOCIATION
ENTRE
L'UNION EUROPÉENNE
ET LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE**

Le Conseil d'Association

**Bruxelles, le 18 avril 2016
(OR. fr)**

UE-TU 2601/16

PROCÈS-VERBAL

Objet: Onzième session du Conseil d'Association UE-Tunisie
17 mars 2015
Bruxelles

SOMMAIRE

1. Adoption de l'ordre du jour	3
2. Adoption de la recommandation sur la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2017	3
3. Situation en Tunisie et dans l'Union européenne	3
3.1. Situation en Tunisie	3
3.2. Situation dans l'Union européenne	6
4. Partenariat Privilégié : état des relations UE-Tunisie, leur renforcement et perspectives	7
5. Dialogue politique sur des sujets d'intérêt commun ¹	8

o
o o

<u>Annexe I</u> :	Ordre du jour	9
<u>Annexe II</u> :	Liste des membres de la délégation de l'UE	10
<u>Annexe III</u> :	Liste des membres de la délégation tunisienne	11
<u>Annexe IV</u> :	Déclaration de l'Union européenne	12
<u>Annexe V</u> :	Déclaration de la Tunisie	21

¹ Point traité dans la partie informelle.

Le Conseil d'Association UE-Tunisie a tenu sa onzième session le mardi 17 mars 2015 à Bruxelles. Cette session a été présidée côté européen par Mme Federica MOGHERINI, la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. La délégation de la Tunisie a été conduite par le Ministre des affaires étrangères de Tunisie, M. Taïeb BACCOUCHE.

La Commission a été représentée par M. Johannes HAHN, Commissaire en charge de la Politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement. La liste complète des délégués des deux parties est présentée aux annexes II et III. Quatre États membres étaient représentés à haut niveau : la Suède par la Ministre des Affaires étrangères, Mme Margot WALLSTRÖM, la France par le Secrétaire d'Etat pour les affaires européennes, M. Harlem DESIR, le Portugal par le Secrétaire d'Etat pour les affaires européennes, M. Bruno MAÇÃES, et l'Espagne par le Directeur Général pour les affaires européennes, M. Alejandro ABELLAN GARCIA de DIEGO.

Point 1: Adoption de l'ordre du jour provisoire (doc. 2601/15)

Le projet d'ordre du jour figurant dans le document 2601/15 a été adopté.

Le Conseil d'Association a également adopté le procès-verbal de la dixième session du Conseil d'Association UE-Tunisie figurant dans le document UE-TU 2603/15.

Point 2: Adoption de la recommandation sur la mise en œuvre du Plan d'action 2014-2017

La recommandation sur la mise en œuvre du Plan d'Action 2014-2017 a été adoptée.

Paroles d'ouverture

Mme MOGHERINI a souhaité la bienvenue au Ministre tunisien M. BACCOUCHE et à tous les participants et s'est déclarée ravie d'accueillir à Bruxelles la onzième session du Conseil d'Association UE-Tunisie. Elle a personnellement remercié le Ministre pour son hospitalité lors de sa visite à Tunis de février 2015 et pour son engagement dans l'organisation du Conseil d'Association si tôt après sa prise de fonctions. Se réjouissant des progrès historiques accomplis par la transition tunisienne en 2014, Mme MOGHERINI s'est montrée heureuse d'aborder l'ensemble des dossiers à même de faire fructifier le Partenariat privilégié pour le bénéfice mutuel des citoyens tunisiens et européens.

M. BACCOUCHE a salué le fait que la réunion se tenait quelques semaines seulement après la formation du nouveau gouvernement tunisien. Il a souligné l'avancée majeure vers une "nouvelle Tunisie" que représente la nouvelle Constitution de janvier 2014 qui, après d'intenses discussions entre les acteurs politiques et la société civile, traduit l'attachement des Tunisiens aux valeurs universelles de démocratie et de droits de l'Homme.

Point 3: Situation en Tunisie et dans l'Union européenne

3.1. Situation en Tunisie

M. BACCOUCHE a souligné que, depuis l'indépendance, la Tunisie a connu des avancées importantes en ce qui concerne le statut de la femme et l'égalité homme-femme, des sujets qui ont mobilisé la société civile et les partis politiques amenant à leur consolidation dans la Constitution. Le nouveau gouvernement est déterminé à respecter intégralement ces valeurs universelles et à les mettre en pratique, en conformité avec les attentes du nouveau parlement et les aspirations de la jeunesse tunisienne.

Le ministre a souligné que le délai pris par la transition avait créé dans la jeunesse tunisienne un sentiment de frustration, car ceux qui avaient fait la révolution de manière spontanée attendaient encore la concrétisation de leurs souhaits : l'emploi, l'éducation, la culture et la dignité.

Même si la Tunisie avait déployé un effort majeur, il a soutenu que le soutien massif des Etats amis et en particulier de l'Union européenne était nécessaire. Le ministre a rappelé que la Tunisie était dans la région le seul pays qui avait réussi le passage vers la démocratie, tout en rappelant que ni la Constitution ni les élections ne suffisaient pas, à elles-seules, à promouvoir un développement socio-économique réel.

L'environnement régional ne favorisait pas ces efforts de développement, notamment en raison des défis sécuritaires liés à la situation en Libye, laquelle nécessite un effort euro-méditerranéen et même international. Il a rappelé que la Tunisie, en tant que pays voisin de la Libye, était confrontée à des problèmes particuliers liés à sa position géographique et à la population tunisienne présente en Libye. Il a évoqué le soutien de la Tunisie à l'initiative des Nations unies pour trouver une solution pacifique négociée, dans l'objectif d'avoir un État de droit sur l'ensemble du territoire libyen, dans l'intérêt de la sécurité de la région et de tout le contour méditerranéen.

Sur le plan politique, M. BACCOUCHE s'est réjoui du fait que des élections législatives et présidentielles à deux tours aient donné lieu à des appréciations très positives par les observateurs internationaux et en particulier par l'Union européenne. La coalition gouvernementale rassemblant l'adhésion de plus de deux tiers du parlement, elle constitue un atout important pour les défis du redressement économique et social. Il a salué le rôle essentiel du Quartet du dialogue national pour la réussite du processus démocratique. Il a souligné l'effet très positif pour les organisations patronale et syndicale qui ont ainsi pris l'habitude de discuter ensemble, point encourageant pour le dialogue social dans l'avenir. Concernant le développement économique, il a rappelé que la Tunisie avait besoin d'investissements, ce qui nécessite un soutien massif de l'Union européenne et de la communauté internationale.

Mme MOGHERINI a partagé l'analyse de la situation en Libye, ajoutant que les Etats membres de l'UE étaient aussi très préoccupés par ce sujet.

Elle a salué les réalisations remarquables de 2014 en Tunisie, qui furent non seulement le fait des acteurs politiques, mais aussi de la société civile qui a contribué significativement à l'adoption de la Constitution et au processus électoral. La situation en Tunisie est unique dans la région, et la Haute Représentante a souligné à cet égard la responsabilité du gouvernement en vue de consolider la démocratie, d'assurer la sécurité pour tous les Tunisiens dans le respect des libertés fondamentales, et de faire les réformes socio-économiques nécessaires, le succès sur le plan politique devant être consolidé sur le plan économique et social.

La Haute Représentante a rappelé que l'UE avait mobilisé tous ses instruments (dons et prêts) en soutien à la Tunisie ; elle s'est notamment félicitée de la ratification, le 4 mars 2015, de l'acte pour l'Assistance macro-financière de l'UE permettant une première tranche de 100 millions d'euros pour soutenir la Tunisie et contribuer à la mise en place des mesures nécessaires à la stabilisation macro-économique, à la réduction des disparités sociales, et à la redynamisation des investissements publics et privés. L'UE a déjà entamé avec les responsables tunisiens la préparation d'un programme d'appui au développement régional pour soutenir les chantiers de la régionalisation et de la décentralisation afin de promouvoir un développement régional plus équitable. Elle a souligné la volonté de l'UE de soutenir la lutte contre le terrorisme en intensifiant la coopération avec la Tunisie, comme avec d'autres partenaires clés dans la région, et a annoncé que des propositions concrètes de coopération sur le domaine de la lutte contre le terrorisme seraient prochainement formulées. En renforçant encore le dialogue politique ouvert existant sur ces enjeux, l'objectif est de renforcer l'efficacité de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de la radicalisation dans le plein respect de l'État de droit et des libertés fondamentales, et en complémentarité avec l'ensemble des actions en cours ou en préparation – en particulier le programme ambitieux de l'UE en appui à la réforme du secteur de la sécurité.

Mme WALLSTRÖM, Ministre des affaires étrangères de la Suède, a voulu féliciter la Tunisie pour le succès de sa transition démocratique, et a rappelé sa visite récente à Tunis où elle a pu transmettre personnellement ce message de soutien aux Tunisiennes et aux Tunisiens. Elle a affirmé que, suite à la réussite d'un difficile processus démocratique, et grâce aux efforts de toute la société tunisienne, la Tunisie devait à présent s'atteler à la situation socio-économique pour répondre aux aspirations légitimes de son peuple. Réaffirmant que l'UE et ses Etats membres, y compris la Suède, resteraient aux côtés de la Tunisie, en mettant les instruments existants à disposition pour que les citoyens puissent tous connaître la prospérité et pour que la Tunisie profite pleinement de son Partenariat privilégié, Mme WALLSTRÖM a souhaité que la Tunisie consolide sa transition, source d'inspiration pour d'autres pays dans la région.

M. Bruno MAÇÃES, Secrétaire d'État aux affaires européennes du Portugal, a félicité la Tunisie pour ses progrès démocratiques remarquables dans un contexte régional marqué par de grandes difficultés, soulignant que la Tunisie symbolise un espoir et un exemple pour toute la région. Il a soutenu le fort appui de l'UE dans tous les secteurs du Partenariat privilégié, y compris en matière de sécurité au regard notamment des défis posés par la crise libyenne. Il a rappelé que le Portugal avait une relation bilatérale stratégique et pérenne avec la Tunisie, et que son pays désirerait approfondir les relations d'intérêt commun, y inclus par un appui renforcé au sein de l'UE, notamment en matière des visas ; au niveau scientifique, par le programme Horizon 2020; en matière d'enseignement supérieur ; au niveau de l'appui politique et financier aux réformes, et sur le plan sécuritaire. Il a réaffirmé que la Tunisie était un partenaire très important et que sa participation active au processus de consultation sur la révision de la Politique européenne de voisinage (PEV) serait très attendue.

M. GARCÍA de DIEGO, représentant de l'Espagne, a félicité chaleureusement le gouvernement tunisien pour le succès des transformations politiques et institutionnelles profondes dans un contexte très difficile. Il a salué l'orientation pro-européenne démontrée par le Ministre tunisien et sa volonté de coopération avec l'UE sur divers volets. Il a rappelé que, même après des transformations profondes politiques et institutionnelles, la Tunisie continuait à affronter des défis très importants sur le champ économique, social et en particulier de l'emploi. À ce titre, il a réaffirmé la volonté européenne de coopérer davantage sur l'ensemble des secteurs du partenariat, comme l'éducation avec la participation aux programmes tels qu'Erasmus plus; la recherche et développement, avec la participation au programme Horizon 2020; la migration et la mobilité à l'égard d'une vision intégrée permettant de bénéficier des flux migratoires légaux et de combattre la migration irrégulière; le commerce, secteur très important pour le développement économique et social à travers l'Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA), et enfin, l'assistance financière. Il a aussi évoqué la révision de la PEV et invité les autorités tunisiennes à participer à ce débat au cours de la réunion de Barcelone le 13 avril 2015.

M. Harlem DÉsir, Secrétaire d'Etat aux affaires européennes de la France, a adressé ses félicitations au nouveau gouvernement tunisien et a confirmé la volonté de la France de s'engager dans une collaboration la plus étroite possible avec la Tunisie. Il, a souligné la remarquable organisation des élections suite à l'adoption de la Constitution, laquelle a marqué une étape historique, non seulement pour la Tunisie, mais pour l'ensemble de la Méditerranée et pour le monde arabe. Il a réaffirmé que la Tunisie était une référence en matière de transition démocratique ; pourtant, les défis restent nombreux, en particulier en matière économique et sociale, dans un contexte sécuritaire marqué par la menace terroriste et l'instabilité en Libye.

L'Union européenne démontre sa volonté de soutenir la Tunisie à travers le Partenariat privilégié, tout d'abord dans sa dimension financière; il a souligné en particulier l'importance de l'assistance macro-financière et a appelé à ce que celle-ci puisse être déboursée le plus rapidement possible pour répondre aux besoins immédiats de financement de la Tunisie. Deuxièmement, le soutien aux secteurs de l'éducation et de l'innovation représente un choix d'assistance à la jeunesse tunisienne et au développement économique. Troisièmement, il a insisté sur la dimension sécuritaire, en raison en particulier de la crise libyenne et de la menace terroriste qui affecte tous les pays du pourtour méditerranéen ; l'UE doit accélérer les programmes en cours pour accompagner la réforme du secteur de la sécurité, la gestion des frontières, la lutte contre la menace terroriste et le contrôle des flux migratoires irréguliers. Quatrièmement, le soutien à la société civile tunisienne, qui a été un acteur majeur de la transition démocratique, reste un axe majeur du soutien de l'UE. M. Désir a adressé ses félicitations à la Tunisie à l'occasion de la fête nationale du 20 mars.

3.2. Situation dans l'Union européenne

Le commissaire HAHN a rappelé que la PEV resterait, avec les fora régionaux, l'élément central de la politique étrangère de l'UE concernant son voisinage. Il a mentionné les quatre points clés sur lesquels la révision de la PEV est fondée. D'abord la différenciation entre partenaires, ayant pour objectif de développer des relations sur la base des besoins et de la volonté politique des pays partenaires. La Tunisie, compte tenu de sa grande convergence avec les valeurs européennes, continuera d'être un partenaire privilégié dans la région. Deuxièmement, l'appropriation du processus par chacun des partenaires, en vue du développement d'un véritable partenariat d'égal à égal basé sur des intérêts communs. Troisièmement, l'accent mis sur les intérêts réels du pays concerné, comme le commerce, la mobilité, l'énergie, etc. Quatrièmement, la flexibilité qui permettrait de réagir à des circonstances changeantes ou difficiles. Il a annoncé que la PEV réformée serait présentée à l'automne 2015, et que d'ici là des consultations approfondies avec toutes les parties prenantes, en particulier avec les partenaires, étaient souhaitables. Il a ainsi encouragé la Tunisie à donner son avis sur la PEV à l'occasion de la réunion ministérielle d'avril 2015 à Barcelone, étant donné que les besoins, les caractéristiques et les exigences des partenaires allaient déterminer l'ampleur de leur engagement avec l'UE. Dans cet exercice, il a souligné le rôle important de la Tunisie dans l'intérêt de toute la région Euro-Méditerranéenne, en raison de sa récente expérience de transition démocratique, mais aussi des valeurs (par exemple les droits des femmes) que la Tunisie partage depuis longtemps avec l'UE.

Le Ministre BACCOUCHE s'est félicité de l'initiative de l'Union européenne concernant la révision de sa politique de voisinage. Il a réitéré la disposition de la Tunisie à contribuer à cette réflexion et à l'élaboration d'une vision partagée de l'avenir de cette politique, pour resserrer les liens du Partenariat privilégié ainsi qu'entre l'Union européenne et l'ensemble des pays voisins. Il a également souhaité que la révision en cours aboutisse à une approche plus équilibrée entre voisinage oriental et méridional en vue du recentrage de la politique étrangère de l'Union européenne autour de la Méditerranée. Il a souligné que la Politique européenne de voisinage gagnerait au renforcement de ses moyens et à l'approfondissement de sa vision en adaptant ses principes aux spécificités et attentes respectives des pays concernés. La Tunisie considère que la mise en œuvre de la PEV devait être évaluée à l'aune de ses réalisations concrètes avec des pays ayant choisi de privilégier la voie de la démocratie et de l'Etat de droit. La prochaine réunion ministérielle de Barcelone, justement, serait une occasion propice pour approfondir cette réflexion commune au sujet de la révision, laquelle est considérée comme très importante pour l'avenir des relations avec l'Union européenne.

Point 4: Partenariat Privilégié: état des relations UE-Tunisie, leur renforcement et perspectives.

Suite à la prise de fonctions du nouveau gouvernement tunisien, Mme MOGHERINI a transmis son souhait de faire avancer plus rapidement l'ensemble des dossiers entre l'UE et la Tunisie, mais aussi de répondre aux sollicitations très concrètes de la Tunisie dans tous les domaines possibles. Elle a donné l'exemple du secteur oléicole, connu comme étant très important pour l'économie tunisienne, secteur dans lequel l'UE avait décidé de réaménager les quotas mensuels en 2015 pour permettre aux opérateurs tunisiens de maximiser leurs exportations exemptées de droits de douane. Concernant les dossiers principaux de la relation bilatérale, elle a exprimé la volonté de l'UE de soutenir la Tunisie afin de permettre la participation de la Tunisie aux programmes de l'UE, y compris Horizon 2020, COSME et d'autres, suite à la clarification par la Tunisie de ses priorités et afin de faire avancer les négociations des différents accords.

M. BACCOUCHE s'est félicité de la réussite de la transition politique en Tunisie, tout en soulignant que les années de 2015 et 2016 seraient des années charnières où il serait important de mettre en œuvre une politique socio-économique soutenue pour redonner espoir à la jeunesse tunisienne. Dans cet objectif, il a affirmé l'importance d'un soutien plus substantiel de l'Union européenne et de la mise en œuvre de tous les volets du partenariat pour répondre aux attentes des jeunes qui ont déjà attendu quatre ans pour voir des résultats concrets de la Révolution.

M. HAHN a réitéré que l'UE soutenait l'avancement du processus de transition et de réformes entrepris par la Tunisie avec une mobilisation substantielle, à savoir pour 2014 des subventions d'environ 200 millions d'euros sous l'Instrument européen de voisinage (IEV), comprenant 50 millions d'euros du programme "Faïtier". En 2015, les dotations financières allaient se baser sur les efforts et les progrès remarquables de l'année 2014, tandis que pour le programme "faïtier", la Tunisie avait déjà été identifiée comme un des principaux candidats. Certaines réformes et stratégies sectorielles pour répondre aux défis existants –énergie, régions et décentralisation, sécurité, promotion des investissements publics et privés, etc. – restent à mettre en place par le gouvernement, selon le Commissaire. Il a également souligné l'importance de renforcer et mieux structurer le cadre de la coordination entre le gouvernement tunisien et les donateurs internationaux afin de rendre la coopération plus efficace. À propos de l'assistance macro-financière, l'UE restait prête à agir pour assurer le décaissement de la première tranche (100 millions d'euros) le plus rapidement possible.

M. BACCOUCHE a remercié l'UE pour l'appui technique et financier depuis 2011 et a exprimé sa satisfaction quant à l'adoption de la convention financière relative à l'assistance macro-financière de 300 millions d'euros. Il s'est félicité du choix des axes prioritaires de la programmation et de la coopération financière pour les années 2014-2015 qui cadraient parfaitement avec l'esprit de la Constitution, de même qu'avec la nécessité de réformes socio-économiques en vue d'une croissance inclusive consolidant des éléments fondamentaux de la démocratie et le développement régional et local durable. La Tunisie aspirerait toutefois à un accompagnement financier supplémentaire de la part de l'UE, son partenaire stratégique, et de ses États membres ; le renouvellement du pays représentait à ce titre un argument additionnel en faveur de l'augmentation de l'enveloppe financière allouée à la Tunisie au titre du programme "Faïtier".

M. MOGHERINI a particulièrement souligné l'importance de l'ALECA, qui représente le meilleur bénéfice potentiel du partenariat pour la Tunisie, dans la perspective d'une véritable intégration progressive de l'économie tunisienne dans le marché intérieur européen, et ce sur le modèle choisi par la Tunisie et selon les modalités et le rythme adaptés à son économie. Elle a aussi souhaité progresser vers les prochaines étapes de l'accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA).

M. HAHN a affirmé que la bonne mise en œuvre du Partenariat pour la mobilité UE-Tunisie devait renforcer la coopération sur les migrations dans le cadre d'une approche globale. Il a renouvelé la disponibilité de l'UE à entamer des négociations sur les accords de facilitation des visas et de réadmission et à accroître son appui au développement de la politique migratoire de la Tunisie et de ses efforts dans la gestion des frontières et la protection internationale. Il s'est par ailleurs félicité du lancement des négociations pour un accord euro-méditerranéen complet dans le secteur de l'aviation et a appelé de ses vœux de nouvelles avancées dans cette perspective, étant donné le bénéfice attendu pour la Tunisie et pour l'UE - comme démontré par des accords similaires conclus avec le Maroc, la Jordanie et Israël. Pour illustrer ces avantages attendus, il a souligné l'exemple du Maroc, dont les autorités de l'aviation civile ont salué les nombreuses créations d'emplois, en particulier dans le secteur touristique, avec une croissance annuelle du trafic aérien UE / Maroc de 14%.

Concernant l'ALECA, M. BACCOUCHE a indiqué que le gouvernement s'attelait aux dernières procédures internes pour la finalisation d'un processus dont les modalités et la mise en application devaient encore être définies. Sur l'ACAA, il a souligné la volonté de la Tunisie de mettre au point dans les meilleurs délais le processus préalable à l'alignement des normes techniques et des infrastructures tunisiennes avec le système de l'Union européenne pour entamer des négociations et pour garantir un meilleur accès des produits tunisiens au marché européen concernant les trois secteurs identifiés comme prioritaires par la Tunisie : l'industrie mécanique, les industries électriques et les industries des matériaux de construction, céramique et verre.

Faisant référence à un des moyens très concrets par lesquels l'UE soutient les réformes et la modernisation des pays partenaires, M. MOGHERINI a demandé au Ministre son avis sur l'opportunité offerte par l'association de la Tunisie aux programmes et aux agences de l'Union européenne ; la vingtaine de programmes communautaires étant ouverts progressivement à la participation des partenaires, la Tunisie pourrait bénéficier d'une coopération encore plus étroite avec l'UE.

M. BACCOUCHE s'est réjoui de la signature du Protocole d'association relatif à la participation de la Tunisie aux programmes communautaires. Cette signature allait permettre à la fois la participation tunisienne aux programmes communautaires ouverts aux pays tiers, mais elle constituerait aussi un pas solide dans le rapprochement stratégique de la Tunisie à l'Union européenne. Dans ce cadre, le Ministre a souhaité obtenir une suite favorable à sa demande officielle d'association au programme de l'UE pour la recherche et l'innovation Horizon 2020, dans un secteur où la Tunisie participait activement à tous les programmes de coopération et disposait de tous les préalables nécessaires pour adhérer à ce programme d'excellence.

M. MOGHERINI, soulignant que la Tunisie pouvait tout à fait choisir les programmes en fonction de ses priorités, a suggéré de commencer par les programmes qui amènent la plus grande valeur ajoutée aux citoyens du pays. Pour l'UE, l'intensification des échanges avec la Tunisie dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche était accueillie favorablement, même si la demande devait encore fait l'objet d'un examen formel par les services compétents de la Commission. M. HAHN a confirmé l'intérêt de l'UE pour une coopération étroite en matière d'éducation, faisant également référence au programme Erasmus plus déjà accessible aux étudiants en Tunisie, et a appelé de ses vœux l'approfondissement à l'avenir des relations dans le domaine de la recherche.

Point 4: Dialogue politique sur des sujets d'intérêt commun

Conformément à l'agenda adopté, ce point a été traité dans la partie informelle du Conseil d'Association.

Signature du Protocole relatif à la participation de la Tunisie aux programmes de l'Union.

**ASSOCIATION
ENTRE
L'UNION EUROPÉENNE
ET LA TUNISIE**

Bruxelles, le 12 mars 2015

- Le Conseil d'Association -

UE-TU 2601/15

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

du : La onzième session du Conseil d'Association UE-Tunisie
en date du : 17 mars 2015
à : Bruxelles

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du compte rendu de la dixième session du Conseil d'association UE-Tunisie.
3. Adoption de la recommandation sur la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2017.
4. Situation en Tunisie et dans l'Union européenne.
5. Partenariat Privilégié : état des relations UE-Tunisie, leur renforcement et perspectives.
6. Dialogue politique sur des sujets d'intérêt commun¹.

¹ Point traité dans la partie informelle.

**ONZIÈME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION UE-TUNISIE
(mardi, 17 mars 2015, Bruxelles)**

OFFICIAL LIST OF PARTICIPANTS EU

Ms. Federica MOGHERINI, Vice-President, High Representative of the Union for Foreign Affairs and Security Policy *

Mr. Johannes HAHN, Commissioner for the ENP and Enlargement Negotiations*

Mr. Michael KOEHLER, Director NEAR*

Mr. Michael CURTIS, member of Cabinet of HR/VP*

Mr. Colin SCICLUNA, member of Cabinet of Commissioner Hahn*

Mr. Hugues MINGARELLI, Managing Director EEAS.IV*

Ms. Laura BAEZA, Head of Delegation of EU in Tunisia*

Ms. Sabrina BELLOSI, Press service HR/VP *

Mr. Alessio CAPPELLANI, Deputy Head of Division Maghreb*

Ms. Maja BOZOVIC, Chair of Working Group Maghreb/Mashrek

Mr. Sebastien BRABANT, Desk Officer for Tunisia*

Mr. Leonardo SCHIAVO, Director General, DG C - External affairs, Enlargement and Civil Protection*

Mr. Luis AMORIM, Head of Unit, Unit "Security"*

Mr. Dimos MAMMONAS, Administrator in charge of Working Group Maghreb/Mashrek

*participants at the informal session

OTHER PARTICIPANTS (Member States):

Ms Margot Wällstrom, Minister of Foreign Affairs, Sweden

Mr Harlem Désir, Secretary of State for European Affairs, France

Mr Bruno Maçães, Secretary of State for European Affairs, Portugal

Mr Alejandro Abellan Garcia de Diego, Director General for European Affairs, Spain

**ONZIÈME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION UE-TUNISIE
(mardi, 17 mars 2015, Bruxelles)**

OFFICIAL LIST OF PARTICIPANTS TUNISIA

- M. Taïeb BACCOUCHE, Ministre des Affaires Etrangères* ;
M. Tahar CHERIF, Ambassadeur de Tunisie auprès de l'UE* ;
M. Fethi BEN MIMOUN, Directeur Général au Ministère des Investissements et de la Coopération Internationale*;
M. Mohamed Sélim HAMMAMI, Directeur des Relations avec l'UE au Ministère des Affaires Etrangères*;
M. Abdelhamid ABID, Ministre Plenipotentiaire (Ambassade de Tunisie à Bruxelles)*
M. Mounir BEN RJIBA, Conseiller des Affaires Etrangères (Ambassade de Tunisie à Bruxelles)*;
M. Nader BOUSRIH, Conseiller des Affaires Etrangères (Ambassade de Tunisie à Bruxelles)*;
Mme Sarra CHAOUANI, Conseiller des Affaires Etrangères (Ambassade Tunisie à Bruxelles)*;
M. Hamed ZEKRI, Conseiller des Affaires Etrangères (Directeur adjoint au Ministère des Affaires Etrangères)*
M. Moez GARALI, Secrétaire des Affaires Etrangères (Ambassade de Tunisie à Bruxelles)*;
M. Mustapha NEBLI, Secrétaire des Affaires Etrangères (Ambassade de Tunisie à Bruxelles)*
*participants at the informal session

**ONZIEME SESSION DU
CONSEIL D'ASSOCIATION UE-TUNISIE
(Bruxelles, le 17 mars 2015)**

Déclaration de l'Union européenne

1. L'Union européenne (UE) félicite les Tunisiennes et les Tunisiens pour le succès d'un processus électoral libre, crédible, inclusif et transparent dans les délais fixés par la nouvelle Constitution, avec la tenue des élections législatives et présidentielles entre octobre et décembre 2014.

Ce résultat a été le fruit de la résolution du gouvernement tunisien ainsi que du sens des responsabilités de l'ensemble de la classe politique, de la détermination de la société civile et surtout de la volonté du peuple tunisien. L'UE salue particulièrement le travail remarquable de l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) qui a réussi à garantir la bonne organisation des trois scrutins, dans la transparence et l'impartialité. La transition tunisienne constitue un message d'espoir pour tous les peuples qui, en particulier dans la région, aspirent à la paix et à la démocratie.

2. L'UE exprime ses meilleurs vœux de succès au nouveau Président de la République, M. Béji Caïd Essebsi, au nouveau Chef du gouvernement, M. Habib Essid, et à l'ensemble de son équipe, dans leurs efforts pour relever les nombreux défis auxquels la Tunisie fait face, notamment pour consolider les acquis démocratiques, assurer la sécurité de tous les Tunisiens, et entreprendre les réformes socio-économiques dont le pays a besoin.
3. Parmi ces défis, la mise en œuvre de la nouvelle Constitution, qui consacre les droits et libertés fondamentales et l'égalité de tous les citoyennes et citoyens, reste prioritaire.
4. La situation socio-économique est restée difficile en 2014. Le faible taux de croissance, couplé à des déficits budgétaire et de la balance de paiements, constituent des défis pressants pour l'économie tunisienne. A ceci s'ajoutent un taux de chômage toujours élevé notamment parmi les jeunes, des disparités sociales et régionales, des tensions sociales à l'intérieur du pays, la baisse des investissements directs étrangers et la fragilité du secteur bancaire.
5. Dans ce contexte, le gouvernement ainsi que les forces économique et sociales tunisiennes seront appelés à mettre rapidement en chantier les réformes économiques, sociales et financières nécessaires au développement du pays et à la poursuite de la transition démocratique.

6. La Tunisie est confrontée également aux conséquences de la crise libyenne; l'UE salue les efforts des autorités tunisiennes pour accueillir les centaines de milliers de Libyens qui ont dû quitter leur pays, et leur action pour contribuer à trouver une solution politique à cette crise.
7. Enfin, la Tunisie fait face à des défis sécuritaires d'envergure et en particulier à la menace terroriste, notamment dans les régions frontalières de la Libye et de l'Algérie.
8. L'UE est convaincue que l'esprit de dialogue inclusif et de responsabilité qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui accompagnera le pays dans la consolidation de sa transition.

Le partenariat privilégié au service du renforcement des relations UE-Tunisie

Volet politique

9. L'UE, qui depuis 2011 a soutenu le processus de transition engagé par les Tunisiens, souhaite aujourd'hui intensifier ses relations et ses échanges avec la Tunisie dans tous les domaines – politique, culturel, humain, économique et social, et commercial. Dans le contexte des avancées démocratiques de la Tunisie et de la volonté de l'UE de réviser sa Politique de Voisinage pour mieux l'adapter aux besoins de ses partenaires, l'UE renouvelle son engagement à consolider un partenariat privilégié avec la Tunisie. Elle invite la Tunisie à contribuer au processus de réflexion de cette révision, et à participer à la réunion ministérielle informelle qui se tiendra dans cette optique le 13 avril à Barcelone. Le gouvernement et le peuple tunisiens peuvent compter sur le soutien de l'UE pour faire progresser l'agenda des réformes démocratiques, économiques et sociales tout en relevant les défis politiques et sécuritaires auxquels la Tunisie fait face.
10. L'offre spécifique de l'UE à la Tunisie, concrétisée dans le Partenariat Privilégié et dans le Plan d'Action pour 2013-2017, reflète le souhait de l'UE de travailler avec la Tunisie dans un esprit de partenariat, tout en répondant aux sensibilités propres à la société et à l'économie tunisiennes dans cette période de transition.
11. Dans ce cadre, l'UE se félicite de la tenue de cette onzième session du Conseil d'Association, qui confirme la volonté de renforcer le partenariat privilégié par l'intensification du dialogue politique et la mobilisation effective par l'UE de l'ensemble des instruments à sa disposition.

12. L'UE souhaite aborder les multiples volets de ce partenariat par des relations renforcées avec les autorités, mais aussi par un dialogue continu avec la société civile tunisienne – y compris les partenaires sociaux – afin qu'elle puisse continuer de jouer tout son rôle dans les décisions essentielles pour l'avenir du pays. Dans ce sens, l'UE se félicite de la mise en place, dans le cadre de l'organisation des sous-comités, du dialogue tripartite entre autorités, acteurs de la société civile et représentants de l'UE.
13. Au plan politique, l'UE se tient prête à accompagner la Tunisie dans la prise en charge de chantiers essentiels liés à la mise en œuvre de la nouvelle Constitution (notamment la création d'instances constitutionnelles, y compris le Conseil Supérieur de la Magistrature et la Cour Constitutionnelle), à l'adoption des réformes législatives et réglementaires nécessaires au respect des dispositions constitutionnelles – comme l'interdiction de la torture, la liberté d'opinion et d'expression y compris sur internet, les droits des femmes, la lutte contre toutes les discriminations –, et à la préparation des élections locales et régionales dans l'optique d'accompagner le processus de décentralisation. Des réformes approfondies sont également nécessaires dans les secteurs de la sécurité et de la justice, pour enraciner le respect de l'Etat de droit et des droits de l'Homme, l'indépendance de la justice et le droit à un procès équitable, et le succès de l'Instance Vérité et Dignité pour la justice transitionnelle, et ce tout en renforçant leur efficacité. L'UE se félicite de la coopération fructueuse entre la Tunisie et le Conseil de l'Europe, qu'elle soutient politiquement et financièrement, et qui offre l'opportunité de faire progresser l'ensemble de ces questions.

Depuis 2011, l'UE a fait de l'accompagnement du processus électoral l'une de ses priorités. Dans ce contexte, elle a fourni en 2014 une assistance technique à l'ISIE, a soutenu les efforts de la société civile tunisienne et a déployé une mission d'observation électorale (MOE) qui a fait des recommandations. L'UE reste engagée à poursuivre cet appui, notamment en vue de l'organisation des prochaines élections locales et régionales.

14. L'UE souhaite renforcer sa coopération avec la Tunisie dans le domaine sécuritaire, y compris en matière de gestion intégrée des frontières dans laquelle un programme précurseur de l'UE a été adopté en 2014 avec l'objectif de soutenir la modernisation des méthodes de travail et la coopération. L'UE qui, depuis 2012 a engagé un dialogue en la matière avec les autorités tunisiennes, est déterminée à soutenir une véritable réforme du secteur de la sécurité, fondée sur les dispositions de la nouvelle Constitution consacrant un Etat de droit moderne et démocratique. Dans ce cadre, l'UE invite également la Tunisie à réformer l'actuelle législation anti-terroriste en se dotant de normes compatibles avec les acquis démocratiques. La signature par la Tunisie des principales Conventions de la Conférence de La Haye permettrait quant à elle d'améliorer significativement la coopération judiciaire en matière civile avec l'UE.
15. L'UE réitère également ses encouragements aux autorités tunisiennes dans leurs efforts visant à ce que les responsables des assassinats politiques de 2013, notamment ceux de M. Belaïd et M. Brahmi, soient traduits en justice et répondent de leurs actes dans le cadre de procès équitables.
16. Devant l'ampleur des risques liés au terrorisme et qui appellent une réponse internationale coordonnée, l'UE souhaite intensifier sa coopération avec la Tunisie, ainsi que d'autres partenaires clés de la région, à travers un dialogue politique spécifique, et l'identification de projets concrets permettant de lutter contre le terrorisme et ses causes profondes, notamment le phénomène des combattants terroristes étrangers et la radicalisation, dans le respect de l'Etat de droit et des libertés individuelles fondamentales.

Volet socio-économique

17. L'UE réitère son appui aux autorités tunisiennes et aux forces économiques et sociales pour mettre en œuvre les réformes socio-économiques nécessaires, selon une approche décentralisée et dans le respect des principes du développement durable.
18. L'intervention de l'UE en matière d'inclusion sociale active accompagnera les efforts du gouvernement selon les priorités qu'il aura identifiées sur les secteurs déjà porteurs et les secteurs de développement potentiel dans l'avenir. L'UE encourage les autorités tunisiennes à mettre en place, en coopération avec les partenaires sociaux, des réformes du marché du travail et des politiques de création d'emplois, notamment en visant l'insertion des jeunes et des femmes. Le renforcement des institutions encadrant le marché de travail et le développement du capital humain permettront de lutter d'une manière plus efficace contre le chômage, la pauvreté et les disparités.

19. L'UE encourage par ailleurs le nouveau gouvernement tunisien à entreprendre, pour renforcer la compétitivité de l'économie, des actions concrètes en vue d'améliorer le climat des affaires – en particulier le code d'investissement –, de réduire les obstacles au commerce et à l'investissement, de soutenir les PME sur l'ensemble du territoire, de renforcer la politique de partenariat public-privé (PPP) avec l'adoption de la nouvelle loi et le recours aux investissements publics et privés en vue de favoriser la création d'emplois, et d'intensifier la coopération industrielle entre l'UE et la Tunisie comme agréé dans la déclaration et le programme de travail pour la coopération industrielle euro-méditerranéenne en 2014-2016.
20. Le rapprochement et l'alignement progressif de la législation tunisienne avec l'acquis communautaire ont pour but de bâtir des fondations solides pour le partenariat. Cette démarche s'étend aux domaines politiques, humains, économiques et commerciaux. Dans ce cadre, suite à la conclusion en juin 2014 du processus préparatoire, et dans l'objectif de soutenir la modernisation et la compétitivité de l'économie tunisienne, l'UE réitère son souhait de lancer des négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA). Cet accord global, qui vise au rapprochement économique par l'intégration progressive de l'économie tunisienne dans le marché intérieur européen, soutiendra le modèle économique choisi par la Tunisie, au terme d'une approche inclusive associant pleinement la société civile et déterminant les modalités et le rythme adaptés à son économie. L'UE est également disposée à accompagner la Tunisie dans le processus de négociation et dans la mise en œuvre du futur accord, afin que l'économie tunisienne puisse en tirer le meilleur profit possible.
21. La décision exceptionnelle prise par l'UE de réaménager les quotas mensuels d'huile d'olive tunisienne en 2015 pour faciliter les exportations après une excellente saison, est une illustration de l'intention qu'a l'UE de faire bénéficier la Tunisie de tous les volets de ce partenariat.
22. L'UE réitère sa volonté d'accélérer les négociations dans les domaines du transport aérien, en vue notamment de l'accord euro-méditerranéen sur les services aériens, et la préparation pour la négociation d'un accord sur l'évaluation, la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA), après la finalisation du processus préalable d'alignement de la réglementation technique, des normes et infrastructure tunisiennes avec le système de l'UE.

L'UE considère que la conclusion d'un tel accord, en offrant un accès plus facile aux marchés respectifs, ne peut être que positive pour les secteurs prioritaires qui ont été choisis par la Tunisie, tels que les produits électriques et les matériaux de construction. L'UE se félicite de la ratification par la Tunisie de la Convention régionale sur les règles d'origine préférentielles pan-euro-méditerranéennes et l'invite à continuer à s'engager dans les discussions en cours sur la révision des règles d'origine au sein de la Convention.

23. L'UE invite la Tunisie à continuer à participer activement au Dialogue euro-méditerranéen dans le domaine de l'industrie du textile et de l'habillement.

Volet échanges humains

24. En matière de migration, l'UE se félicite de la reprise prochaine des discussions en vue de la mise en œuvre de la « Déclaration conjointe établissant un Partenariat pour la mobilité entre la Tunisie et l'UE et des Etats membres » signée le 3 mars 2014, et rappelle sa disponibilité à entamer des négociations sur la facilitation des visas et sur un accord de réadmission. Elle rappelle que le but de ce partenariat est d'aider l'UE, la Tunisie, et les Etats membres impliqués à répondre d'une manière conjointe, globale et équilibrée à tous les aspects du phénomène migratoire, et d'offrir des opportunités réelles aux citoyens et aux autorités des deux parties en vue de faciliter l'utilisation des canaux réguliers de la migration et de la mobilité, les liens entre migration et développement, la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés et les droits de tous les migrants. L'UE invite dans ce contexte la Tunisie à adopter un cadre juridique garantissant la protection de ces trois catégories de personnes.
25. L'UE souhaite intensifier ses échanges avec la Tunisie dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, et salue son engagement à cet égard. Elle accueille favorablement la demande des autorités tunisiennes sollicitant une association de la Tunisie au Programme-cadre de recherche Horizon 2020 et entend examiner cette demande dans les plus brefs délais. Dans ce contexte, l'UE rappelle l'importance de l'accord de coopération scientifique et technologique avec la Tunisie qui a été positivement évalué en 2013 et qui constitue un cadre précieux de coopération scientifique entre la Tunisie et l'UE. L'UE confirme également sa volonté de poursuivre et renforcer la coopération scientifique avec la Tunisie dans le contexte régional, notamment en appuyant l'initiative "PRIMA" qui vise à relancer le Partenariat pour la Recherche et l'Innovation en Méditerranée. L'UE encourage également les autorités et acteurs tunisiens à faire plein usage du nouveau programme Erasmus+ dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la jeunesse, et est disposée à envisager des actions de soutien à cet effet.

Volet développement durable

26. L'UE se félicite des progrès accomplis dans le domaine de la société de l'information, notamment la finalisation du Plan National Stratégique « Tunisie Digitale 2018 » qui vise à faire de la Tunisie un pays d'accueil dans le domaine des activités numériques et ainsi à créer des emplois, de même que des avancées en matière de recherche et d'innovation, notamment les accords conclus avec des organismes ou établissements internationaux reconnus. Enfin, l'UE salue la conclusion de l'accord concernant la validation des brevets européens avec la Tunisie, qui vise à simplifier l'accès à la protection par brevet en Tunisie pour les demandeurs et titulaires de brevets européens.
27. Le choix de la Tunisie en faveur de l'économie verte et l'inclusion dans la Constitution de plusieurs chapitres consacrés à la nature et au développement durable dénotent un engagement que l'UE souhaite aussi accompagner. Sur la base des articles relatifs à la protection de la nature et au développement durable dans la nouvelle Constitution, et des recommandations issues du Jumelage en matière d'appui institutionnel dans les secteurs de la protection de l'environnement et du développement durable qui s'est terminé en juin 2014, l'UE encourage la Tunisie à adopter des standards plus performants, notamment en ce qui concerne les aspects législatifs et institutionnel. L'UE invite aussi la Tunisie à adopter des mesures pour améliorer la gestion des déchets et promouvoir l'intégration de l'économie circulaire et de la dimension environnementale dans les secteurs prioritaires comme l'agriculture, le transport, le tourisme et l'industrie. L'UE salue la participation de la Tunisie aux initiatives régionales, et en particulier au projet de dépollution de la Méditerranée et de la gouvernance intégrée de l'eau.
28. L'UE salue l'organisation du débat national sur l'énergie qui a pris fin en juin 2014 et a permis au gouvernement de bâtir une nouvelle vision pour le mix énergétique de la Tunisie à moyen et long terme et d'élaborer une nouvelle stratégie de maîtrise de l'énergie. Elle suit avec intérêt la finalisation de la stratégie nationale du climat, et rappelle l'importance que la Tunisie s'engage à réduire ses émissions des gaz à effet de serre dès avant 2020. L'UE encourage également la Tunisie à préparer d'ici au premier trimestre 2015 sa contribution d'atténuation au nouvel accord sur le climat applicable à tous. L'UE se félicite par ailleurs de ce que la Tunisie a poursuivi le développement des actions d'atténuation appropriées au niveau national ainsi que le perfectionnement de son système de suivi et vérification des taux d'émissions des gaz à effet de serre.

Des ressources financières en appui des objectifs du Partenariat privilégié

29. Tout au long de la transition, l'UE a maintenu son engagement financier substantiel avec la Tunisie, avec un total en dons d'environ 200 millions d'euros pour la seule année 2014 dans le cadre de l'Instrument européen pour le voisinage (IEV). Ce montant comprend 50 millions d'euros du programme « faitier » qui traduit la reconnaissance par l'UE des efforts de ses partenaires du voisinage en matière de réformes démocratiques. Il convient de souligner que parmi les pays du voisinage européen, la Tunisie a été, de loin, celui qui a reçu l'allocation la plus élevée des programmes faitiers plurinationaux – un quart du budget de ce programme.
30. L'accompagnement de l'UE en 2014-2015 porte sur les trois secteurs de concentration définis dans le cadre de la programmation stratégique : réformes socio-économiques pour une croissance inclusive, consolidation des éléments fondamentaux de la démocratie, et développement régional et local durable. L'UE réitère par ailleurs son engagement à poursuivre son soutien à la transition tunisienne, politiquement et financièrement, à la hauteur des progrès réalisés et des besoins et priorités identifiés par le nouveau gouvernement.

En mai 2014, l'UE a également approuvé une assistance macro-financière, avec un potentiel de 300 millions d'euros de prêts payables par tranches de 100 millions. Le déboursement de cette assistance est lié à l'entrée en vigueur des documents de prêts, à la bonne réalisation du programme avec le FMI ainsi qu'à l'achèvement des réformes agréées dans le cadre de l'accord de prêt avec l'UE.

31. L'UE s'est engagée à définir avec la Tunisie les programmes à venir, en conformité avec les stratégies sectorielles et plans d'action que le nouveau gouvernement doit définir dans le courant de l'année 2015. Pour 2015, l'UE prévoit un appui à la réforme du secteur de la sécurité, au secteur de la formation professionnelle et à la gestion des finances publiques pour soutenir le renforcement de la gouvernance économique publique.

Enjeux régionaux

32. Sur la base de sa propre expérience, l'UE est convaincue que l'intégration régionale maghrébine est essentielle pour œuvrer de façon efficace et durable à la stabilité, à la sécurité, et au développement économique et social. Rappelant à ce titre la Communication du 17 décembre 2012 "Soutenir le renforcement de la coopération et de l'intégration régionale au Maghreb : Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie", elle reconnaît le rôle positif joué par la Tunisie dans ce cadre.

33. L'UE exprime son soutien au rôle constructif joué par la Tunisie dans le contexte régional, notamment pour sa contribution active aux différentes initiatives de coopération régionale telles que l'Union pour la Méditerranée et le Dialogue 5+5.
 34. L'UE demeure gravement préoccupée par la crise politique et sécuritaire en Libye, qui a des conséquences importantes en Tunisie et des ramifications dans plusieurs pays du Sahel. Les voisins de la Libye ont un rôle essentiel à jouer pour contribuer à amener les parties à la table des négociations, seul le dialogue pouvant permettre aux Libyens de trouver une solution durable au conflit. L'UE réitère son plein appui aux Nations unies et se tient prête à accompagner le processus une fois qu'un accord aura été conclu.
-

**ONZIEME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION TUNISIE-UE
(Bruxelles, 17 mars 2015)**

Projet de
La Déclaration de la République tunisienne

- 1- La Tunisie se réjouit vivement de la tenue de la onzième session du Conseil d'association avec l'Union européenne dans un contexte de consolidation des acquis démocratiques et d'approfondissement des relations de coopération liant les deux partenaires. La tenue du Conseil d'association dans un délai très court après le vote de confiance accordé au Gouvernement, reflète l'intérêt des autorités tunisiennes au dialogue politique et au partenariat privilégié avec l'Union européenne.
- 2- La Tunisie qualifie ses relations de coopération avec l'Union européenne de partenariat stratégique. Elle souligne l'engagement et la volonté du gouvernement de renforcer davantage les liens privilégiés entre les deux parties tunisienne et européenne. Un engagement qui s'inscrit dans une logique de continuité et de durée.
- 3- La Tunisie note avec satisfaction les progrès enregistrés, depuis la tenue de la dixième session du Conseil d'association (Luxembourg, 14 avril 2014) dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action pour un Partenariat Privilégié (2013-2017).
- 4- La Tunisie considère que le Plan d'action pour un Partenariat Privilégié entre la Tunisie et l'Union européenne exprime la volonté commune pour un renforcement des engagements des deux parties dans tous les domaines, qu'il s'agisse de l'État de droit et de la bonne gouvernance, du respect et de la promotion des droits de l'Homme, de l'économie, du développement et de gouvernance locale, du commerce et des questions sociales et sectorielles.
- 5- La Tunisie se réjouit de la signature du Protocole à l'Accord d'association relatif à la participation de la Tunisie aux programmes communautaires marquant ainsi une nouvelle étape du Partenariat liant les deux parties-

Des avancées démocratiques remarquables

- 6- Conformément aux dispositions de la Constitution adoptée le 26 février 2014, la Tunisie a réussi à organiser des élections législatives et présidentielles dans les délais impartis. Des élections libres, transparentes et crédibles qui se sont déroulées dans des conditions conformes aux standards et normes internationaux.

La bonne organisation de ces élections a été attestée par les observateurs nationaux, régionaux et internationaux et saluée par plusieurs partenaires de la Tunisie. La mission d'observation électorale (MOE) de l'UE a indiqué dans son rapport préliminaire à ce sujet que : *« le peuple tunisien a renforcé son engagement démocratique grâce à des élections crédibles et transparentes qui ont permis aux Tunisiens de toute sensibilité politique de voter librement pour une Assemblée législative conformément à sa première constitution démocratique ».*

La déclaration préliminaire de la MOE de l'UE au sujet du deuxième tour des élections présidentielles a porté le constat suivant :

« Les observateurs...ont évalué comme très positives toutes les étapes de la journée électorale, et ont souligné le professionnalisme des membres de bureaux de vote et le respect des procédures. La MOE UE a constaté que la transparence du vote et du dépouillement était garantie dans tous les bureaux de vote observés ».

- 7- La Tunisie se réjouit de l'accomplissement de cette étape majeure dans le processus de transition démocratique, résultat d'un consensus national. Un consensus qui s'est forgé grâce au dialogue, au rôle constructif de ses initiateurs (UTICA, UGTT, LTDH et l'ordre des avocats), à l'engagement des principaux partis et protagonistes politiques, et à une société civile en plein essor.
- 8- La Tunisie œuvrera à la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle Constitution notamment celles relatives aux instances constitutionnelles indépendantes et à la consécration des Droits de l'Homme dans leur acceptation universelle.
- 9- L'engagement irréversible de la Tunisie en matière de consolidation des Droits de l'Homme s'est traduit dans son rapport à mi-parcours sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du 2^{ème} cycle de l'Examen périodique universel présenté à l'occasion de la 27^{ème} Session du Conseil des Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies (Genève, septembre 2014). En 2014, la Tunisie a soumis son premier rapport relatif à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (CED). Elle a soumis son troisième rapport concernant la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT).
- 10- Dans le même esprit, la Tunisie qui a adressé en 2011 une invitation permanente aux procédures spéciales du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, a accueilli en 2014 la Rapporteuse Spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats et le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- 11- La Tunisie attache une importance majeure à la consolidation des acquis de la femme dans la société tunisienne. Ainsi, les droits fondamentaux relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes ont été consacrés par la nouvelle Constitution, et la loi électorale adoptée par l'Assemblée Nationale Constituante le 1^{er} mai 2014 prévoit l'obligation pour les partis politiques de présenter des listes paritaires hommes-femmes aux élections législatives. Aussi, la Tunisie a officiellement déposé, le 28 avril 2014, les instruments de ratification de levées des réserves relatives à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).
- 12- Dans ce contexte, une dynamique nouvelle a imprégné les relations entre la Tunisie et le Conseil de l'Europe manifestée en particulier par l'instauration d'un dialogue politique renforcé entre les deux Parties et la reconduction du programme de coopération triennal pour les années 2015-2017 s'articulant autour des trois axes : Droits de l'Homme, Etat de Droit et Démocratie.
- 13- La Tunisie souligne sa détermination à renforcer davantage la coopération avec le Conseil de l'Europe et ses instances et de l'inscrire dans le cadre d'un partenariat constructif autour des valeurs universelles communes des droits de l'homme et standards démocratiques.
- 14- La Tunisie est consciente de l'importance de l'implication de la société civile dans le processus de prise de décision. Une approche, déjà prônée depuis les événements historiques de 2011, qui sera consolidée davantage dans la mise en œuvre des dispositions de la Constitution tunisienne. Une approche qui se veut participative et inclusive. Le Conseil des Ministres se réunit désormais, selon le cas, sous un format élargi en présence des acteurs de la société civile. Un nouveau Département ministériel est désormais en charge des relations avec la société civile.

- 15- La Tunisie confirme son attachement à la liberté de la presse et des médias conformément aux dispositions y afférentes de la Constitution. Ainsi, La Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA) a été officiellement annoncée le 3 mai 2013, à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse. Créée par le décret-loi n° 2011-116 du 02 novembre 2011, relatif à la liberté de la communication audiovisuelle, la HAICA a été consacrée une instance constitutionnelle dotée de pouvoirs réglementaires et consultatifs. Elle veille à la promotion de la culture de régulation et de pluralisme, et à l'instauration d'un nouveau mode de gouvernance de l'audiovisuel.
- 16- La Tunisie se félicite de l'appui technique et financier que l'Union européenne a mobilisé pour renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de l'Instance Supérieure Indépendante des Elections (ISIE) en vue de planifier et d'organiser les élections législatives et présidentielles de 2014. Elle exprime sa satisfaction quant à la contribution de l'Union européenne dans l'observation des élections législatives et présidentielles.
- 17- La Tunisie nouvelle accorde une importance capitale à l'indépendance du pouvoir judiciaire. La nouvelle Constitution a jeté les jalons pour garantir l'indépendance et l'efficacité de la justice conformément aux standards internationaux. Les efforts de concertation et de dialogue continuent pour parvenir à la promulgation d'une loi organique relative au Conseil supérieur de la magistrature. En attendant, la loi relative à l'Instance provisoire pour la supervision de la justice judiciaire (IPSSJ) demeure en vigueur.
- 18- La Tunisie s'attachera à mettre en œuvre, dans les délais prévus par la Constitution, toutes les dispositions nécessaires pour la création des instances constitutionnelles garantissant le renforcement de l'Etat de Droit dans le cadre d'une nouvelle architecture institutionnelle permettant d'ancrer d'une manière irréversible les principes des droits de l'Homme.
- 19- La Tunisie, avec l'appui des Organisations Internationales (UE et PNUD notamment) continuera ses efforts pour assurer une meilleure efficacité de la justice et ce conformément notamment au Plan stratégique 2012-2016 de réforme du secteur de la justice couvrant le cadre législatif, les infrastructures, les structures de contrôle et formation ainsi que la coopération avec la société civile.
- 20- La Tunisie poursuivra ses efforts en matière de justice transitionnelle. L'Instance Vérité et Dignité (IVD) instituée par la loi 2013-53 du 24 décembre 2013 comme une instance de l'Etat indépendante dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière et administrative, a été officiellement créée par l'élection de ses membres (19 mai 2014) par l'Assemblée Nationale Constituante. Elle a entamé ses travaux avec l'appui du gouvernement pour étudier les dossiers relatifs à la justice transitionnelle relevant de sa compétence.
- 21- La Tunisie salue l'intérêt qu'accorde la Commission européenne, présidée par M. Jean-Claude Juncker, au renforcement des liens de coopération tous azimuts et du Partenariat Privilégié liant les deux parties. Elle se félicite de la qualité des échanges qui ont eu lieu à l'occasion de la visite à Tunis, le 13 février 2015, de Madame Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union pour les Affaires Etrangères et la Politique de Sécurité et Vice-présidente de la Commission européenne (HRVP). La première visite de Madame la HRPV dans un pays de voisinage Sud.

22- La Tunisie se félicite de la tenue régulière des réunions des différents sous-comités sectoriels prévus par l'Accord d'association. Elle souligne l'importance de la nouvelle approche adoptée dans la conduite des travaux des sous-comités consistant à associer la société civile dans le dialogue institutionnel entre la Tunisie et l'UE. Les sessions des sous-comités sont désormais précédées d'une consultation entre des représentants de la société civile, des autorités tunisiennes et des institutions de l'UE.

Le Partenariat privilégié : vers une meilleure intégration de la Tunisie dans l'espace euro-méditerranéen.

Questions sécuritaires :

23- Dans un contexte de transition démocratique et de stabilisation politique, la Tunisie a réussi à améliorer les conditions de sécurité à l'intérieur du pays. Elle réaffirme sa volonté de répondre à l'ensemble des défis sécuritaires dans le respect du droit.

24- La Tunisie poursuit la dynamique engagée en vue de réformer et moderniser son secteur de la sécurité sur la base de la consécration d'une doctrine de sécurité démocratique au service de l'Etat et des citoyens.

25- Elle se félicite dans ce cadre de l'appui apporté par la Partie Européenne à ce processus qui s'est traduit en particulier par la validation de la « Peer review du secteur de la sécurité » et le récent lancement du programme d'appui pour la réforme du secteur de la sécurité intérieure en Tunisie.

26- Au vu de l'acuité des défis sécuritaires actuels, la Tunisie accorde le plus grand intérêt à la mise en œuvre de ce programme, le premier de ce genre entre la Tunisie et l'UE et appelle l'UE à soutenir davantage ses efforts dans le domaine sécuritaire en général.

27- La Partie tunisienne souligne l'importance de la visite du coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme à Tunis, du 24 au 27 février 2015 pour l'identification d'actions de coopération dans le domaine de lutte anti-terrorisme. Elle relève, dans ce cadre, la nécessité et l'urgence d'intensifier davantage la coopération tuniso-européenne dans ce domaine afin de trouver une réponse efficace et coordonnée à cette menace commune.

28- La Tunisie souligne la nécessité de conférer à cette coopération une valeur additionnelle par rapport aux autres actions ou initiatives développées en matière de sécurité.

29- La Tunisie est déterminée à faire face à la menace terroriste, dans le cadre d'une stratégie globale et multidimensionnelle combinant les aspects sécuritaires, politiques, socio-économiques, juridiques et culturels. L'adoption, dans les meilleurs délais, d'une nouvelle législation en matière de lutte contre le terrorisme conforme à l'esprit de la nouvelle Constitution et respectueuse des Droits de l'Homme et des standards internationaux, constitue la priorité des Autorités tunisiennes.

30- La Tunisie exprime le souhait que l'UE et les Etats membres prennent en considération les besoins spécifiques et urgents de notre pays concernant la fourniture d'équipements et de matériels destinés notamment à la sécurisation des frontières et la lutte anti-terroriste.

Questions socio-économiques :

- 31- Quatre ans après les événements de janvier 2011, la Tunisie est déterminée à migrer d'une approche économique axée sur la gestion de crise et de transition vers un modèle basé sur la planification et les réformes structurelles. Le gouvernement présentera au cours de l'année 2015 une Note d'orientations stratégiques pour le développement socio-économique en Tunisie. Une note qui servira de cadre pour l'élaboration du prochain Plan de développement quinquennal (2016-2020). Un Plan de développement dont l'aboutissement sera un modèle de développement inclusif et équilibré, ambitionnant de répondre aux multiples attentes de la jeunesse tunisienne en matière d'emploi notamment et tenant compte des priorités des régions.
- 32- Ce Plan de développement, qui sera établi selon une approche participative et fera l'objet de concertation élargie avec la société civile, dotera le pays d'une vision d'avenir, de choix stratégiques, et d'un programme d'actions, afin de relancer l'économie et remettre la Tunisie dans la position qui lui revient parmi ses partenaires.
- 33- Les choix stratégiques de la Tunisie viseront la poursuite des réformes économiques et structurelles engagées pour le rétablissement graduel des équilibres macro-économiques, la relance de l'investissement, de la croissance et de l'emploi ainsi que l'identification et la mise en œuvre de réformes supplémentaires de nature à appuyer l'inclusion et la solidarité sociales, le développement régional notamment via une révision fondamentale en matière de gouvernance locale.
- 34- La Tunisie se félicite du soutien technique et financier de son partenaire européen pour mener les réformes en cours, et compte sur la poursuite de cet effort de soutien en ligne avec l'importance et la sensibilité des réformes à venir dans le cadre de la vision sur le moyen terme.
- 35- La Tunisie considère que le panorama des réformes socio-économiques prévues par le Plan d'action pour un Partenariat Privilégié entre la Tunisie et l'Union se conjugue parfaitement avec ces choix stratégiques. La Tunisie confirme son attachement à la mise en œuvre des différents chapitres de ce partenariat tout en soulignant son attention aux priorités nationales dans cette mise en œuvre.
- 36- Dans ce cadre, la Tunisie considère que les perspectives des négociations et la conclusion, à terme, d'un Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA) avec l'UE représentent un aboutissement naturel de l'évolution des relations de coopération liant les deux parties. La Tunisie, qui privilégie une approche participative par l'implication de la société civile dans les questions économiques de portée stratégique, examinera l'opportunité de lancer les négociations officielles à ce sujet avant la fin de 2015.
- 37- La tenue des deux réunions des sous-comités « Commerce, Industrie et Services » et « Marché Intérieur » ayant eu lieu à Tunis les 10 et 11 février 2015, a permis d'évaluer la coopération dans plusieurs domaines couverts par l'ALECA et de convenir d'une démarche opérationnelle pour renforcer les projets de coopération notamment en matière de la diversification des exportations de la surveillance de marché, de la protection du consommateur, de la concurrence, de la refonte du régime du commerce extérieur, des services et ce, en perspectives des négociations de l'ALECA.
- 38- La Tunisie met l'accent sur l'importance de l'ALECA en tant qu'instrument juridique permettant d'améliorer les conditions d'accès des biens, services et prestataires de services tunisiens au marché européen ainsi que de développer les investissements productifs étrangers et notamment européens en Tunisie

- 39- La Tunisie considère que la mise en place des procédures particulières, transparentes et souples d'octroi de visas pour les prestataires de services tunisiens est une mesure nécessaire pour favoriser, à travers l'ALECA, une intégration économique et commerciale profonde et mutuellement bénéfique pour la Tunisie et l'UE.
- 40- La Tunisie souligne la nécessité du renforcement de l'appui technique et financier de l'UE en préparation des perspectives des négociations de l'ALECA ainsi qu'en accompagnement de sa mise en œuvre.
- 41- La Tunisie exprime sa satisfaction des résultats du sous-comité agriculture et pêche qui a eu lieu à Tunis en septembre 2014, ainsi que son intention de reprendre les négociations commerciales sur les produits agricoles, produits transformés et de la pêche dans le cadre de l'ALECA.
- 42- La Tunisie marque son intérêt pour la poursuite de l'initiative ENPARD et sollicite l'appui de l'UE dans les domaines sanitaire et phytosanitaire (SPS), agriculture biologique, indications géographiques et appellations d'origine contrôlées, traçabilité, pêche, etc.
- 43- La Tunisie réitère ses demandes d'accès transitoire au marché de l'UE pour l'huile d'olive et les produits soumis à la révision du SPG.
- 44- Concernant l'huile d'olive, la Tunisie exprime sa satisfaction quant à la réponse favorable de réviser les quotas mensuels des exportations tunisiennes vers l'Union européenne au titre de l'année 2015. Elle souhaite avoir une meilleure concertation entre les parties concernées pour tirer profit au mieux de cette flexibilité dans l'intérêt mutuel des deux parties. Elle souhaite, à cet égard, que cette flexibilité soit renforcée pour les années à venir et ce, par la levée des quotas mensuels.
- 45- La Tunisie souligne sa volonté de dynamiser les négociations relatives au transport aérien, étant signalé qu'elle perçoit l'accord y afférent en tant que projet commun de partenariat qui dépasse le simple aspect de la libéralisation des services aériens et des activités connexes. L'ouverture du marché des services aériens suppose non seulement la mise à niveau mais l'habilitation des compagnies aériennes nationales à être plus compétitive.
- 46- La Tunisie souligne sa volonté de finaliser dans les meilleurs délais le processus préalable de l'alignement des normes techniques et des infrastructures tunisiennes avec le système de l'Union européenne pour entamer les négociations d'un accord sur l'évaluation, la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA). La conclusion de cet accord qui concerne les trois secteurs identifiés comme prioritaires par la Tunisie (industries mécaniques, les industries électriques et les industries des matériaux de construction, céramiques et verres) garantira un meilleur accès des produits tunisiens au marché européen.
- 47- En matière de coopération financière, la Tunisie se félicite de l'appui technique et financier que l'Union européenne a mobilisé en faveur de la Tunisie depuis les événements historiques de 2011. Elle exprime sa satisfaction quant à l'approbation d'octroyer à la Tunisie une Assistance macro-financière de 300 millions d'euros dont la Convention a été ratifiée par l'Assemblée des Représentants du Peuple, le 4 mars 2015.

Elle se félicite de la signature du protocole d'accord concernant la programmation de la coopération financière pour les années 2014-2015 découlant de l'Instrument Européen de Voisinage et couvrant trois secteurs prioritaires : réformes socioéconomiques pour une croissance inclusive, consolidation des éléments fondamentaux de la démocratie, et développement régional et local durable.

- 48- Au vu de la multitude des défis socio-économiques, des réformes ambitieuses inscrites au Plan d'action pour un Partenariat Privilégié et conformément au principe « more for more », la Tunisie aspire à un meilleur accompagnement financier de la part de l'UE, son partenaire stratégique, et de ses Etats membres.
- 49- La Tunisie se félicite de l'initiative de l'Union européenne concernant la révision de sa politique de voisinage. Elle réitère sa disposition à contribuer à la réflexion pour l'élaboration d'une vision partagée de l'avenir de cette politique pour asseoir des liens de partenariat privilégié entre l'UE et l'ensemble de ses pays voisins. La Tunisie exprime le souhait que la finalité de la révision en cours de la Politique Européenne de Voisinage débouche sur une approche plus équilibrée entre voisinages oriental et méridional et un recentrage de la politique étrangère de l'UE autour de la « Mare Nostrum ». La Tunisie estime que la Politique Européenne de Voisinage gagnerait à renforcer davantage ses moyens, à approfondir sa vision en adaptant ses principes aux spécificités et attentes respectives des pays concernés. Elle doit permettre à la Tunisie d'aller de l'avant pour appartenir à la Communauté internationale des Etats démocratiques.

Echanges humains :

- 50- La Tunisie réitère l'importance de garantir la liberté des mouvements de personnes pour consolider la dimension humaine de son Partenariat privilégié avec l'UE. Dans ce cadre, Elle attache une importance majeure à la mise en œuvre de la Déclaration sur le Partenariat pour la Mobilité conclue entre les deux parties à Bruxelles, le 3 mars 2014.
- 51- La Partie tunisienne souligne l'importance de finaliser « le document conjoint indiquant les initiatives mettant en œuvre la Déclaration du Partenariat pour la Mobilité » et relève la nécessité de prévoir l'accompagnement financier adéquat pour la mise en œuvre des actions qui seront retenues.
- 52- La Tunisie, confirme, son engagement, tel que prévu dans la Déclaration du Partenariat pour la Mobilité à entamer des négociations sur la réadmission et la facilitation de visas. Elle rappelle que la question de la mobilité doit être appréhendée dans le cadre d'une approche intégrant la gestion concertée de la migration, le développement solidaire et l'emploi, la lutte contre la migration illégale dans le respect des Droits de l'Homme ainsi que la facilitation des procédures d'octroi des visas. La prochaine tenue du « Groupe de travail sur les affaires sociales et la migration » ainsi que le Comité de suivi du partenariat pour la mobilité permettra aux deux Parties de poursuivre leurs discussions et échanges sur les thèmes liés à la mobilité et la migration.
- 53- La Tunisie, qui dispose de tous les préalables nécessaires en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, souhaite entamer les négociations avec l'UE en vue d'adhérer en tant que « pays associé » au programme de l'Union européenne pour la recherche et l'Innovation – Horizon 2020.

Développement durable :

- 54- Au cours de l'année 2014, la Tunisie s'est dotée d'une stratégie nationale de développement durable dont l'élaboration s'est étalée sur trois ans et qui s'est appuyée sur une approche participative et des consultations larges au niveau des régions. Sur la base des résultats de cette stratégie, «les Assises Nationales du Développement Durable » ont été organisées (octobre 2014) en présence des différents acteurs et parties prenantes à l'échelle nationale, concernés par les questions de développement socio-économique et de protection de l'environnement. Une nouvelle instance constitutionnelle en charge du développement durable et des droits des générations futures est en voie de mise en œuvre.
- 55- La Tunisie participe activement à l'effort international en matière de lutte contre le changement climatique. S'inscrivant volontairement sur la voie d'un développement à faible intensité carbone et résilient aux impacts des changements climatiques, et aux fins de la mise en œuvre des décisions de la Conférence des Parties (COP) à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la Tunisie a mis en œuvre et continue, depuis 2011, plusieurs initiatives, qui lui ont valu le statut d'un pays progressiste, au sein des pays en développement à revenus limité et intermédiaire, dans la lutte contre le réchauffement climatique.
- 56- Consciente des enjeux énergétiques, la Tunisie a lancé un débat public sur l'énergie qui s'est étalé sur une année de juin 2013 à juin 2014 portant sur les questions d'accès à l'information, la tarification et la subvention, la gouvernance et le mix énergétique. Ce débat participatif et inclusif a permis de définir une nouvelle vision pour le mix énergétique en Tunisie à moyen et long terme et de se doter d'une nouvelle stratégie de maîtrise de l'énergie.
- 57- Consciente du rôle clé joué par les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le développement économique et social, la Tunisie a, depuis plusieurs années, accordé une importance majeure aux TIC qui ont été partie intégrante de différents plans de développement. Dans ce cadre, la Tunisie a récemment définie un Plan National Stratégique « Tunisie Digitale 2018 » décliné en projets opérationnels visant à assurer le passage de la Tunisie dans le numérique. La vision stratégique de « Tunisie Digitale 2018 » est de rendre la Tunisie une référence numérique internationale et de faire des TIC un levier important pour le développement socio-économique.

Questions régionales :

- 58- La Tunisie, lourdement impactée par la situation en Libye voisine aux plans sécuritaire, économique et social, est fortement préoccupée par la dégradation de la situation sécuritaire dans ce pays frère. Elle demeure opposée à toute ingérence dans les affaires intérieures de la Libye et à toute intervention militaire. Elle considère que le dialogue inter-libyen est le seul et unique moyen pour arriver à une solution pérenne. La Tunisie salue, à cet effet, les efforts louables du Représentant spécial du secrétaire général de l'ONU pour la Libye, M. Bernardino León, dans la facilitation du dialogue national en Libye. Dans cet esprit, la Tunisie réitère sa position quant à l'interdépendance sécuritaire entre les deux rives de la Méditerranée et la région du Sahel.
- 59- La Tunisie réitère son attachement à l'intégration intermaghrébine. Elle considère l'Union du Maghreb Arabe à la fois en tant que choix stratégique et une destinée commune incontournable pour la population maghrébine. La Tunisie se félicite de l'intérêt qu'accorde l'Union européenne au processus d'intégration intermaghrébine manifesté par la Communication de l'Union européenne de décembre 2012.

Elle considère que le Plan d'action convenu au niveau des hauts fonctionnaires des pays membres de l'UMA et de l'UE constitue une bonne plateforme de travail qui gagnerait d'être activée.

- 60- La Tunisie demeure engagée pour le renforcement de la coopération euro-méditerranéenne. Elle exprime, dans ce cadre, son attachement à l'Union pour la Méditerranée (UpM) en tant que levier économique, social et culturel dans la région. Elle considère que le renforcement de l'UpM devrait être pris en considération dans la révision de la Politique Européenne de Voisinage.
- 61- Consciente de l'importance qu'acquiert le Dialogue « 5+5 » dans le renforcement de la coopération Méditerranéenne, la Tunisie réitère son appel à la consolidation et à l'approfondissement de ce Dialogue qui pourrait jouer un rôle plus actif dans la promotion de l'intégration intermaghrébine.
- 62- Concernant le Moyen Orient, la Tunisie réitère sa position en faveur de l'établissement d'un Etat Palestinien souverain et viable sur tous les plans dans les frontières de 1976, avec Al-Qods comme capitale. Elle appuie pleinement les positions et aspirations légitimes du peuple Palestinien frère et appelle la Communauté Internationale à œuvrer à réunir les conditions requises pour la reprise des négociations de paix.
-